



GOURNAY
SUR MARNE

École municipale de musique
6 av. du Maréchal Foch
01.43.05.06.41 / 06.25.14.96.72
ecole.musique@gournay-sur-marne.fr
www.ville-gournay-sur-marne.fr

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE JULES MASSENET

INSCRIPTION 2024-2025

Retour du formulaire en Mairie
ou par e-mail à espaceenfance@gournay-sur-marne.fr

Mineur ou étudiant de – 25 ans à l'inscription

Majeur

ÉLÈVE

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : Téléphone de l'élève :

@ courriel de l'élève (**en majuscule**) :

Assurance Responsabilité Civile : N° de contrat :

Pour les élèves mineurs :

RESPONSABLE LÉGAL 1

Père Mère Autre.....

Civilité :

Nom :

Prénom :

Tel portable :

@ Courriel :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Père Mère Autre.....

Civilité :

Nom :

Prénom :

Tel portable :

@ Courriel :

CHOIX DE L'INSTRUMENT

Indiquez ci-dessous le ou les instruments que vous souhaiteriez pratiquer

Clarinette	Saxophone	Flûte traversière	Accordéon
Trompette	Batterie	Piano Classique	Piano Jazz
Violon / Alto	Violoncelle	Chant (hors chorale)	Guitare classique
Guitare pop	Basse électrique	Autre :	

CHOIX DES FORMULES

Indiquez ci-dessous vos souhaits de pratique. Tarifs selon les ressources du foyer pour les Gournaysiens, de 5 à 17 ans révolus au moment de l'inscription et étudiants de moins de 25 ans.

L'inscription ne sera définitive qu'après validation de l'équipe pédagogique.

JEUNES de 5 à 17 ans révolus (ou étudiants jusqu'à 25 ans)

Forfait accès aux ateliers collectifs, si hors cursus

Parcours Éveil&Découverte

Cursus d'études musicales dont 30 min./semaine d'instrument

Cursus d'études musicales dont 45 min./semaine d'instrument

Cursus d'études musicales dont 60 min./semaine d'instrument

ADULTES 18ans(ou 25 ans si étudiants)

Forfait accès aux ateliers collectifs, si hors cursus

Cursus d'études musicales dont 30 min./semaine d'instrument

Cursus d'études musicales dont 45 min./semaine d'instrument

Cursus d'études musicales dont 60 min./semaine d'instrument

PIÈCES À FOURNIR

- Une Photo de l'élève
- Un justificatif de domicile (taxe foncière 2023 ou contrat de location avec une quittance)
- Une facture (eau, gaz, électricité) de moins de 2 mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

Documents à joindre en plus des précédents pour les Gournaysiens :

- Dernière attestation de paiement CAF
- Avis d'imposition 2024

PAIEMENT

En 1 fois, à l'inscription

En 3 fois, à réception de la facture (inscription, novembre, mars)

En 9 fois, par prélèvements, selon l'échéancier fourni par le service régie

(1ère échéance : 2/10ème puis 8 échéances : 1/10ème)

Fait à Gournay-sur-Marne, le Signature :